

passé ici, cela suscite inévitablement certains soupçons. Il me coûte de dire ces choses au ministre de la Justice, car je pourrais ajouter que jamais je ne l'aurais cru capable de tremper dans une affaire pareille. Encore une fois, j'estime qu'il y a eu ici une vaste conspiration contre la constitution. N'allons pas considérer la constitution comme une longue expression abstraite. J'entends par là qu'il y a eu conspiration contre notre mode de vie, contre la méthode que nous avons adoptée pour vivre en société. Lorsque cette violation de la loi, cette suspension de l'application de la loi, se fait sans raison et sans excuse,—je ne devrais pas dire sans prétexte, mais sans motif valable,—il y a de quoi éveiller des soupçons.

A ma connaissance, on n'a jamais cherché à répondre à cette question. Les ministres se sont engagés dans des impasses, mais jamais ils n'ont expliqué ce point-là. Je crois avoir raison de dire qu'on n'a jamais sérieusement tenté de se disculper de l'accusation d'avoir suspendu l'application de la loi. Voilà ce qui me fait dire qu'il y a eu conspiration contre la loi. Le malheur, c'est que cette conspiration a été perpétrée par des hommes que nous aimons, en qui nous voulons avoir confiance, par des hommes d'excellente réputation. L'une des rares citations latines qui me soient restées de ma longue étude du latin est celle-ci: *corruptio optimi pessima*, ce qui veut dire que rien n'est pire que les excellentes choses, lorsqu'elles sont corrompues.

C'est donc là, je le répète, une conspiration contre la constitution. Nous n'aurions pas été spécialement inquiets si les coupables avaient été des gens sans réputation, dont le public aurait pu aisément faire fi, dont l'influence aurait été nulle. Ce qui m'inquiète, c'est que des personnes de haut renom,—et à bon droit,—se présentent devant nous sans la moindre excuse à nous offrir pour avoir fait ce pourquoi Charles I a été décapité.

J'ai parlé plus longtemps que je n'aurais voulu. Il est possible que je me sois laissé emporter, mais il reste que cette affaire me touche profondément. Ce n'est pas une plaisanterie. Tous les arguments qu'on a fait valoir à l'appui de l'attitude du Gouvernement ont été parfaitement insignifiants. Nous vivons, je le répète, à une époque grosse de périls. L'autre jour je lisais le livre d'un des plus grands érudits contemporains où il était question de l'avenir du parlement. A son avis, il n'était pas du tout sûr que le parlement et le système parlementaire comme le nôtre puissent longtemps survivre. Il signalait que presque tous les pays européens qui en avaient fait l'expérience s'en étaient mal trouvés et qu'en somme bien

peu de pays possédaient ce régime dans le monde. Je rappelle encore une fois ce que j'ai dit du communisme et de la manière de le combattre.

Je ne peux prétendre que mes paroles aient du retentissement, mais je demande sincèrement à la presse, à la chaire et aux universités de notre pays de ne pas laisser tomber cette question dans l'oubli, et je prie les chefs de l'opinion publique de la traiter de manière qu'aucun gouvernement à l'avenir n'ose se conduire de pareille façon. Le gouvernement ne s'est pas excusé; il n'a donné aucune assurance, ni fait de promesse quant à l'avenir. J'espère que ce geste s'ancrera profondément dans l'esprit des gens et que l'opinion publique se manifestera avec assez de vigueur pour empêcher tout gouvernement à l'avenir d'agir de la sorte.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt l'honorable préopinant (M. Macdonnell), qui s'est contenté de répéter,—peut-être avec un peu plus d'habileté,—les observations qu'on avait déjà formulées au cours du présent débat. Avant de reprendre mon siège, j'espère pouvoir traiter cette question d'une manière que mon ami pourra estimer au moins sérieuse. S'il n'a pas jugé sérieuse ma première réplique, c'est peut-être parce que j'ai dû répondre sans préparation aux critiques des membres de l'opposition, après que le ministre du Commerce (M. Howe), à l'occasion de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, et du dépôt du rapport, eût formulé la déclaration qu'il croyait devoir faire dès le début. C'est alors que les membres de l'opposition ont pris part à la discussion, comme c'était leur droit. Ce débat exigeait une réplique, qu'il m'incombait de donner en l'espace d'environ quarante minutes. Comme je l'ai alors déclaré, il était difficile d'y arriver, car plusieurs députés avaient pris la parole. Chacun ayant présenté différents arguments, il était impossible, en quarante minutes, d'y répondre efficacement. N'eût été des bonnes dispositions de la Chambre, qui m'avait accordé du temps supplémentaire, je n'aurais pu traiter, même incomplètement, la question du rapport même.

Mais je ne fais pas face à la même difficulté ce matin: à titre de ministre répondant à ce qui constitue en somme une motion de défiance envers le Gouvernement, aucune limite de temps ne m'est imposée. Il me sera donc possible, je l'espère, de relever, point par point, les accusations de l'honorable député et de le convaincre, si incrédule soit-il, que nous avons véritablement cherché à répondre à toutes les questions soulevées par divers membres de l'opposition.

[M. Macdonnell (Greenwood).]